

La Lorraine Bakery Group NV lance en Belgique une offre publique d'obligations **subordonnées** émises avec une durée de 7 ans et un taux fixe de 3 % brut par an (rendement actuariel brut 2,702 % (au Prix d'Emission) et rendement actuariel net 1,812 % (au Prix d'Emission)) (les "Obligations").

Ces Obligations constituent des instruments de dette subordonnés non couverts par sûretés et sont dès lors des « instruments financiers complexes » au sens de la Directive 2014/65/EU (MiFID II), telle que transposée dans la législation nationale, pour lesquels les Joint Lead Managers ainsi que tout Intermédiaire Financier sont tenus de se renseigner auprès du souscripteur potentiel sur son expérience et ses connaissances en matière d'investissements relatifs à ce type d'instruments de dette, et ce, afin de pouvoir déterminer si ces derniers sont appropriés pour cet investisseur. Un investissement dans les Obligations comporte des risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à payer des intérêts sur base annuelle et à rembourser le principal à la Date d'Echéance. En cas d'insolvabilité ou de défaillance de l'Emetteur, les investisseurs pourraient ne pas récupérer les montants auxquels ils ont droit et courent dès lors le risque de perdre tout ou partie de leur investissement. Les Obligations sont des instruments de dette subordonnés, signifiant qu'en cas de faillite de l'Emetteur, en cas de concours (concursum creditorum), dans certaines situations dans lesquelles l'Emetteur est dissous ainsi qu'en cas d'autres procédures d'insolvabilité, dans chaque cas comme précisé dans la Condition 2.2 (Achterstelling), les Porteurs d'Obligations ne seront pas remboursés tant que toutes les créances des créanciers de rang supérieur (y compris, en particulier, les créanciers au titre de tout financement bancaire non subordonné, dont font partie les Joint Lead Managers qui agissent également en tant que prêteurs auprès de l'Emetteur) n'auront pas été remboursées. Il est notamment fait référence au facteur de risque lié au caractère subordonné des Obligations dans la partie II "Risicofactoren" à la page 21. En outre, les intérêts dus au titre des Obligations ne peuvent être payés par l'Emetteur aux Porteurs d'Obligations que si l'Emetteur n'a pas d'arriérés de paiement (en intérêts, en principal ou autres) (ou si, en raison du paiement des intérêts, un tel défaut de paiement surviendrait) dans le cadre de son financement bancaire existant (dans lequel les Joint Lead Managers agissent en tant que prêteurs), ce report de paiement pouvant durer jusqu'à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle aucun défaut de paiement n'est en cours, (ii) 120 jours après la date de paiement des intérêts concernée ; ou (iii) si les dettes au titre du Contrat de Crédit Senior sont exigibles par anticipation, le jour où toutes les dettes au titre du Contrat de Crédit Senior sont entièrement remboursées (comme décrit plus en détail dans la Condition 2.3 (Uitstel van interestbetalingen)). En particulier, il est fait référence au facteur de risque indiquant, en page 21, que les Obligations sont des engagements de l'Emetteur qui ne sont pas couverts par des sûretés, et qui ne bénéficient pas d'une garantie. De plus, les Obligations sont structurellement subordonnées aux créanciers des Filiales de l'Emetteur. Les investisseurs doivent tenir compte, en particulier, du fait que la longue échéance des Obligations et la pandémie actuelle de Covid-19 pourraient augmenter l'impact des facteurs de risque identifiés pour l'Emetteur et les Obligations. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être basée uniquement sur les informations reprises dans ce Prospectus. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs sont tenus de lire l'intégralité du Prospectus (et en particulier la Partie II. "Risicofactoren", pages 10 à 31 du Prospectus).

Emetteur : La Lorraine Bakery Group NV, une société anonyme de droit belge, dont le siège sociale est situé Elisabethlaan 143, 9400 Ninove.

Profil de l'Emetteur : La Lorraine Bakery Group NV est une entreprise familiale 100% belge avec plus de 80 ans d'expérience, active dans le secteur européen de la boulangerie et de la meunerie à travers 4 divisions : « Bakery Fresh », « Bakery Frozen », « Store Concepts » et « Milling ».

Intérêt : 3% (brut), payable annuellement le 15 décembre et pour la première fois le 15 décembre 2021. **Le paiement des intérêts des Obligations peut être reporté si l'Emetteur est (ou risque d'être) en défaut de ses obligations de paiement au titre du Contrat de Crédit Senior. Pour plus d'informations, nous renvoyons au Prospectus (Partie V "Voorwaarden van de Obligaties" titre "Uitstel van interestbetalingen" aux pages 46 – 47).**

Rendement actuariel brut (au Prix d'Emission) : 2,702%. **• Rendement actuariel net (au Prix d'Emission) :** 1,812% (après la retenue du précompte mobilier de 30 %).

Prix d'Emission : 101,875% (incluant une commission de vente et de distribution de 1,875% à charge d'investisseur privé).

Coupure : 1.000 €. **• Montant minimum de souscription :** 10 coupures, soit 10.187,50 € (incluant des commissions de vente et de distribution).

Notation : Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur ou aux Obligations. L'Emetteur n'a à ce jour aucunement l'intention de demander une note de crédit pour lui-même ou pour les Obligations.

Montant nominal total de l'émission : Montant minimal de 75.000.000 € avec un maximum de 150.000.000 €.

Objectif de l'émission : Le produit sera affecté intégralement par l'Emetteur, à concurrence de 75.000.000 €, au remboursement de l'obligation senior retail émise par l'Emetteur pour un montant nominal total de 75.000.000 € en décembre 2013 et arrivant à échéance le 23 décembre 2020 (ci-après, l'« Obligation 2013 »). Par conséquent, l'Emetteur peut ainsi maintenir la diversification des sources de financement du Groupe. Si le produit net de l'émission des Obligations dépasse le montant prévu de 75.000.000 €, l'Emetteur emploiera l'excédent comme suit : (i) remboursement des montants engagés dans le cadre du Contrat de Crédit Senior à hauteur d'environ 50.000.000 € (en indiquant qu'il s'agit d'une réduction temporaire des dettes liées au Contrat de Crédit Senior et en vue de nouveaux tirages dans le cadre du Contrat de Crédit Senior destinés à des dépenses d'investissement dans le courant de l'année 2021) ; et (ii) le solde sera affecté au financement des lignes de production du Groupe, principalement en Europe de l'Est.

Distributeurs en Belgique : BNP Paribas Fortis NV/SA et KBC Bank NV (CBC Banque SA et Bolero comprises) (les « Distributeurs »).

Allocation : La procédure d'allocation est décrite à la page 126 du Prospectus (Partie X "Inschrijving en verkoop"). Si le montant de l'émission d'un montant maximum de 150.000.000 € est atteint, un montant nominal de 50.000.000 € sera réservé aux investisseurs privés souscrivant par le biais de BNP Paribas Fortis NV/SA et un montant nominal de 50.000.000 € sera réservé aux investisseurs privés souscrivant par le biais de KBC Bank NV (CBC Banque SA et Bolero comprises). En cas de sursouscription, les souscriptions seraient réduites par Distributeur de manière proportionnelle correspondant au montant nominal de 50.000.000 € avec l'attribution d'un multiple de 1.000 € et, dans la mesure du possible, d'un montant nominal minimal de 1.000 €. Les investisseurs doivent donc tenir compte du fait que le montant des Obligations qui leur est attribué peut être inférieur au montant minimum de souscription. Des pourcentages de réduction différents peuvent s'appliquer aux souscripteurs, en fonction du Distributeur et du prestataire par l'intermédiaire duquel ils ont souscrit aux Obligations. Le montant non émis réservé aux investisseurs privés, le cas échéant, sera offert aux investisseurs qualifiés. Enfin, si le montant de l'émission d'un montant maximum de 150.000.000 € est atteint, un montant nominal de 50.000.000 € sera réservé aux investisseurs qualifiés.

Forme des Obligations et droit applicable : Titres dématérialisés, soumis au droit belge.

Statut : Titres **subordonnés** et non couverts par des sûretés réelles de l'Emetteur et non garantis.

Date d'Emission et de paiement : 15 décembre 2020. **• Date d'échéance :** 15 décembre 2027.

Montant du remboursement à la Date d'Echéance : Droit à un remboursement de 100% de la valeur nominale par coupure à la Date d'Echéance. En cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Emetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer son capital à la Date d'Echéance.

Cotation : Le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth Brussels.

Code ISIN des Obligations : BE0002751320. **• Agent payeur :** KBC Bank NV.

Frais : **• Service financier :** Gratuit auprès du Distributeur en Belgique. **• Conservation en compte-titres :** A la charge de l'investisseur, au tarif en vigueur⁽¹⁾.

Remboursement anticipé : Chaque investisseur a la possibilité de demander un remboursement anticipé des Obligations dans certains cas de changement de contrôle de l'Emetteur et en Cas de Défaut, tels que définis plus en détail dans le Prospectus.

Régime fiscal applicable aux personnes physiques résidant en Belgique⁽²⁾ : En vertu de la législation fiscale en vigueur à la date du Prospectus, les revenus des obligations sont soumis pour les personnes physiques assujetties à l'impôt des personnes physiques en Belgique et détenant les obligations au titres d'investissement privé à un précompte mobilier (PM) de 30%. Le prélèvement à la source du PM a un caractère libératoire dans le chef de ces investisseurs. Les autres investisseurs sont invités à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB) selon la législation fiscale en vigueur à la date du Prospectus : **• Pas de TOB sur le marché primaire, ni à la Date d'Echéance des Obligations. • En cas de vente/d'achat sur le marché secondaire (sauf les exceptions applicables) :** 0,12% (avec un maximum van 1.300 € par opération). Pour plus d'informations, nous renvoyons au Prospectus (Partie IX "Fiscaliteit").

Distribution et profil de risque : BNP Paribas Fortis NV/SA et KBC Bank NV (CBC Banque SA et Bolero comprises) proposeront les Obligations aux investisseurs par le biais de leur réseaux de retail et private banking. Les Distributeurs proposeront les Obligations ainsi qu'aux investisseurs qualifiés. Les investisseurs peuvent éventuellement souscrire aux Obligations par le biais de leur propre institution financière.

Documentation : Le prospectus d'émission et de cotation (le « Prospectus ») rédigé en néerlandais et approuvé par l'Autorité des Services et des Marchés financiers (FSMA) le 1 décembre 2020, ainsi que la traduction du résumé en français, sont disponibles aux guichets de toute agence de BNP Paribas Fortis, KBC Bank ou CBC Banque ou sur www.bnpparibasfortis.be/actualitefinanciere ou sur www.kbc.be/fr/bonds/llbg2020 sur le site internet de l'Emetteur (www.llbg.com/be-fr/investisseurs). Les restrictions de vente applicable à l'émission de ces Obligations sont reprises dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement le Prospectus (et en particulier la Partie II "Risicofactoren"). L'approbation de la FSMA ne doit pas être considérée comme une approbation de la qualité des Obligations offertes.

Période de souscription : Du 4 décembre 2020 à 9h au 8 décembre 2020 à 17h30 inclus (sauf clôture anticipée, possible au plus tôt à partir du 4 décembre à 17h30⁽³⁾). Les investisseurs privés intéressés sont encouragés à souscrire aux Obligations le premier jour de la Période de souscription avant 17h30. L'attribution des Obligations est soumise à une réduction proportionnelle de leur souscription. Le pourcentage d'allocation peut différer par investisseur privé et par Distributeur.

En cas de plaintes : contactez (i) un collaborateur dans votre agence bancaire ; (ii) Gestion de plaintes BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ; (iii) Gestions de plaintes KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Louvain ; ou (iv) l'ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Blvd. du Roi Albert II 8 bte 2, 1000 Bruxelles.

⁽¹⁾ Voir la brochure relative aux frais et tarifs pour les opérations sur titres publiée par le Distributeur en Belgique sur son site internet. Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais et tarifs que pourraient leur réclamer d'autres institutions financières.

⁽²⁾ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

⁽³⁾ Certaines agences de BNP Paribas Fortis NV/SA, KBC Bank NV ou CBC Banque SA peuvent fermer à 16h.

En savoir plus ? Pour plus d'informations au sujet de ce placement, contactez les collaborateurs spécialisés des agences de BNP Paribas Fortis NV/SA, KBC Bank NV et CBC Banque SA en Belgique.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée en Belgique par l'Emetteur le 3 décembre 2020.

Cette publication relève de la responsabilité exclusive de : La Lorraine Bakery Group NV, Elisabethlaan 143 – 9400 Ninove